

Déclaration liminaire – CSA du 22 janvier 2024 pour l'UNSA Education



Madame la Rectrice,

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement.

Second degré

La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base de la création de + 574 ETP au lieu des 484 suppressions initialement prévues sur tout le territoire mais se déclinent dans notre académie en un statu quo.

Les créations de postes annoncées par le ministre lors du CSMAEN du 21/12/2023 ne seront pas en nombre suffisant pour permettre la création des groupes de niveaux, auxquelles nous sommes par ailleurs opposés car, comme le montrent les études sociologiques et en sciences de l'éducation, c'est au contraire l'hétérogénéité et la mixité sociale qui sont nécessaires.

En tout état de cause, la répartition des DHG dans les établissements est un casse-tête s'apparentant de plus en plus à la quadrature du cercle sans qu'il ne soit plus possible de disposer des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre les choix des équipes ou pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

L'accroissement du volume horaire en mathématiques et français dans les collèges et les lycées professionnel, non anticipé, va se traduire par l'embauche massive de contractuel plus ou moins qualifiés, est-ce là la bonne méthode pour aider les élèves en petits groupes ? Les premiers retours des établissements montrent une difficulté à mettre en place ces groupes et une DGH insuffisante forçant à éliminer d'autres dispositifs.

Les réponses apportées aux défis éducatifs, à l'attractivité des métiers et aux besoins de formation ne sont pas celles attendues par la profession. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous et les choix unilatéraux du ministère se font à rebours des constats des besoins de notre système éducatif notamment au regard des résultats des enseignements qui auraient dû être tirés des dernières études PISA.

Le seul élément positif des mesures concerne la création de moyens dédiés à la lutte contre le harcèlement.

Enfin, la désaffectation des concours mais également le problème de recrutement des contractuels sur les postes restés vacants accentuent les difficultés ; non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais les moyens existants ne sont pas couverts tant l'image du métier est dégradée. Les rémunérations insuffisantes et les perspectives d'amélioration n'ont provoqué jusqu'à présent qu'un choc de déception.

En définitive, même si cette carte scolaire se traduit par l'augmentation de moyens au niveau national, les contraintes d'utilisation des moyens ne sont pas en adéquation avec les besoins réels du système éducatif sur notre territoire.

Nous attirons aussi votre attention sur les courriers que vous a envoyé le Se-Unsa, en décembre, nous vous demandions la mise en place de journées banalisées :

- Une journée sur les Valeurs et principes de la République, posant les premières notions, les premiers savoirs faire et proposant un parcours de formation.

- Une journée « prévention des risques » permettant d'acquérir une vraie culture du risque pour que toutes et tous se sentent concernés et impliqués dans l'évaluation et sa prévention pratique et efficace. Les derniers événements du jeudi 18 janvier nous confortent dans cette demande.

Le Se-UNSA vous a également envoyé un courrier aujourd'hui sur la nécessité que chaque EPLE se voit doté a minima d'un ETP de CPE et de professeur documentaliste avec la présence d'au moins un titulaire.

Premier degré

Dans le 1^{er} degré, la suppression de 34 emplois pour l'académie de Limoges met le fonctionnement du service public d'éducation dans des difficultés majeures malgré la baisse démographique.

Dans ces conditions, l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement au-delà de la finalisation du dédoublement dans les classes de GS en éducation prioritaire et de la progression de la scolarisation en TPS dans les quartiers prioritaire de la politique de la ville n'est pas possible.

En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017 empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, l'effort engagé depuis deux ans pour améliorer les temps de décharge de direction est désormais mis à l'arrêt alors que le travail engagé est loin d'être achevé.

Par ailleurs, aucun moyen de remplacement spécifique n'est prévu pour permettre aux enseignants du 1^{er} degré de partir en retraite en cours d'année à date anniversaire alors même que ces personnels ont vu leur carrière s'allonger de 9 ans en 3 décennies, passant d'un âge légal de départ en retraite à 55 ans à désormais 64 ans. La réponse apportée par la retraite progressive n'est pas non plus anticipée car aucun moyen supplémentaire dédié aux temps partiels indispensables à l'octroi de cette retraite progressive n'est fléchi. Cette perte de postes pour notre académie va rendre impossible la mise en place de meilleures conditions d'exercice et d'une fin de carrière supportable pour les collègues alors même que nous vous alertons depuis plusieurs années sur l'augmentation importante des burnout professionnels notamment en fin de carrière. Vous vous privez ainsi de plusieurs collègues qui auraient pu prolonger leur carrière dans des conditions acceptables et donc de moyens. Quand le ministère entendra-t-il qu'il est urgent de travailler sur l'ensemble de la carrière des personnels enseignants et notamment ceux du 1^{er} degré pour leur permettre d'apporter toutes leurs compétences au système jusqu'à la fin de leur vie professionnelle. Comment comptez-vous, madame la Rectrice offrir la possibilité à ces enseignants de partir en retraite progressive ? Soyez certaine que l'Unsa education n'acceptera pas qu'un collègue remplissant les conditions légales se voie refuser ce droit au seul motif que l'Etat est dans l'incapacité de lui octroyer le temps partiel indispensable.

Ecole inclusive

Depuis plusieurs années nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED. Si le ministre a annoncé des créations de 262 postes de RASED depuis 2017 lors du dernier CSAMEN, nous constatons en territoires qu'il n'en est rien. Ces postes sont pourtant indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires. Il est temps de changer d'orientation pour répondre à la réalité des besoins des élèves et des écoles.

Pour l'UNSA Education, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'Ecole inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves. Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indignes.

Personnels administratifs

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n'est fait pour apporter une réponse. Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d'emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués aussi bien aux services académiques qu'aux établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable aux personnels et aux élèves.

Nous nous inquiétons par ailleurs du fait que des moyens soient dévolus au nouveau dispositif PAS alors que ce dispositif n'a pas d'existence légale puisque l'article qui en prévoyait la création dans le cadre de la loi d finances 2024 a été censuré par le Conseil constitutionnel.

Personnels sociaux et de santé

Dans la vision globale portée par l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par le sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de revalorisation et de recrutement pluriannuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle au lycée aux côtés des personnels de santé. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs. Mais, cette année encore le ministère n'en fait aucun cas. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, le ministère va créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École. Un état critique a été atteint. L'Éducation Nationale a besoin de réformes s'inscrivant sur le temps long, pas de mesures d'un autre temps inspirées par le programme d'un parti politique d'extrême droite comme l'uniforme ou les groupes de niveaux. Pour cette carte scolaire, nous subissons les choix opérés par un éphémère ministre qui n'aura pas su prendre le temps nécessaire à la tête de son ministère. Un sursaut est nécessaire et malheureusement les moyens alloués à notre académie ne le permettront pas.

L'UNSA Education de l'académie de Limoges tient enfin à exprimer sa profonde indignation suite aux propos tenus par la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, évoquant la scolarisation de ses enfants dans le privé, lors de sa première sortie officielle dans un établissement scolaire public.

Si cette question relève d'une décision privée qui n'appelle pas de commentaires, la ministre a fait le choix pour répondre, de cibler l'école publique et plus précisément les absences des enseignants pour justifier son choix personnel. Elle a exprimé de ce fait un jugement de valeur hâtif et irrecevable, en contradiction majeure avec la neutralité que lui imposent ses responsabilités de première représentante de notre Institution.

Il ne fait aucun doute qu'exprimée par la ministre elle-même, sa réponse jette un discrédit inédit et agressif sur la qualité de l'action de l'école publique et l'ensemble de ses personnels. Cette attitude est en contradiction avec nos valeurs, celles d'une école ouverte à tous et émancipatrice ; ces propos nuisent d'emblée au lien de confiance que nous souhaiterions avoir avec notre ministre.

Nous souhaitons rappeler que les enseignants font partie des personnels les moins absents et que leurs absences le sont majoritairement pour des motifs institutionnels (2,6% d'absence d'au moins un jour pour raison de santé au cours d'une semaine d'après la direction générale de l'administration et de la fonction publique quand le secteur privé est à 3,9%).

Nous souhaitons également rappeler que les absences longues des enseignants peinent à être remplacées en raison du déficit historique d'attractivité générale des métiers de l'éducation, lié à la difficulté de nos professions, à la charge de travail qui ne cesse de s'alourdir, à la dégradation des conditions d'exercice et à une reconnaissance qui n'est pas à la hauteur des missions confiées aux personnels de l'école publique.

Par ses propos, dès son arrivée dans ses fonctions, la ministre réintroduit la distinction entre l'école publique et l'école privée. Fallait-il ouvrir une nouvelle guerre scolaire alors que l'école publique répond de manière beaucoup plus efficace à ses missions, ne sélectionne pas ses élèves, qu'elle défend et tente de répondre aux enjeux de la mixité sociale avec moins de moyens que l'école privée ? C'est une attitude méprisante et des propos blessants que des regrets ne suffiront pas à apaiser.

L'UNSA Education continuera à défendre fermement les valeurs de l'école publique et espère que vous resterez à notre écoute et auprès de nous pour continuer les combats qui sont les nôtres tous les jours auprès de tous les élèves de l'école publique.